

Commune de Bernex

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 Mai 2025 à 19h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 16 Mai 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothée Tupin, Jean-Yves Guegan, Marie-Claire Sonnois, Emilien Abgrall, Richard Martinez, Stéphane Vesin, Sylvie Trincaz, Sandie Masson, Laurine Carraud, Pierrarnaud Christin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Marie Perard (excusée), Edouard Betemps, Jean-Jacques Bertoni,

Procuration : Marie Perard à Richard Martinez

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- 1) Approuve le procès-verbal de la séance du 08 Avril 2025
- 2) Fixe le prix unitaire du repas servi à la cantine scolaire de l'école publique aux enfants fréquentant cette école à compter du 1^{er} septembre 2025 et pour l'année scolaire 2025/2026 à 6,00 €
- 3) Fixe pour l'année scolaire 2025/2026 :
 - . le prix de la garderie périscolaire comme suit :

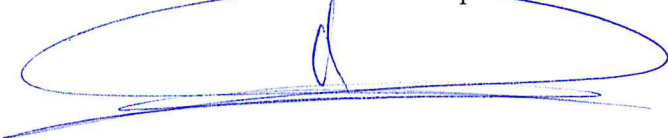
Garderie du matin, de 7h30 à 8h20 :	3,20€
Garderie du soir : - de 16h30 à 17h30 (une heure) :	3,20€
- de 16h30 à 18h00 (une heure et demie) :	4,80€
- de 16h30 à 18h30 (deux heures) :	6,40€
 - . le tarif pour dépassement d'horaire de fonctionnement du service de la garderie périscolaire à 20,00 € par ½ heure indivisible de dépassement. Etant ici précisé que toute tranche horaire commencée est due.
 - . le tarif de la garderie durant l'interclasse de mi-journée (en cas de repas fourni par les parents ou prise d'un repas « de secours », hors « repas allergènes ») à 20,00 €
- 4) Adopte le règlement intérieur des services périscolaires pour l'année scolaire 2025/2026
- 5) Accorde au FC Gavot une subvention de 2.372,00 € au titre de l'année 2025
- 6) Approuve le rapport établi par la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance (CCPEVA) notamment suite au souhait des communes de Bernex et de la Chapelle d'Abondance de reprendre à leur charge l'ensemble des animations financées par l'office de tourisme du Pays d'Evian et de la Vallée d'Abondance sur leur territoire
- 7) Approuve le transfert de la compétence « construction et exploitation de l'abattoir public de Haute-Savoie en lien avec l'animation et la définition de la politique agricole d'intérêt commun sur le département » à la CCPEVA, la modification des statuts de la CCPEVA générée par la prise de cette compétence et l'adhésion de la CCPEVA au syndicat mixte de l'abattoir public de Haute-Savoie
- 8) Approuve la modification des statuts de la communauté de communes Pays d'Evian – Vallée d'Abondance telle qu'adoptée par le conseil communautaire de la CCPEVA en date du 11 mars 2025
- 9) Approuve la prise en charge par la commune au prorata de sa population DGF 2024 de la part variable de la prestation d'optimisation de la taxe d'habitation sur les

résidences secondaires soit un montant maximum de 1.979,20 € TTC qui sera effectuée par Ecofinance puisque certains propriétaires de résidences secondaires déclarent leur logement vacant alors qu'ils sont meublés et qu'ils y habitent quelques jours dans l'année. Il autorise le Maire à signer la convention de refacturation de l'étude sur les résidences secondaires et les locaux vacants avec la CCPEVA

- 10) Désigne Monsieur Emilien Abgrall, Adjoint au Maire, comme représentant de la commune de Bernex au sein de la commission gestion des déchets et tri sélectif de la CCPEVA
- 11) Décide de céder aux Consorts Boisseaux environ 50 m² à prendre dans la parcelle cadastrée à la section B sous le n° 3804 (1ha 23a 96ca) lieudit La Rasse appartenant à la commune et de recevoir en échange environ 170 m² à prendre dans la partie Ouest des parcelles cadastrées à la section B sous les numéros 648 (31a 28ca) et 1499 (25a 47ca) lieudit Charmet appartenant aux Consorts Boisseaux. Il précise que cet échange se fait sans soulte et que la valeur des parcelles de chacune des parties est estimée à 170,00 euros
- 12) Autorise l'Etablissement public foncier de Haute-Savoie, à qui la commune avait fait un appel à portage pour l'acquisition d'une propriété au lieudit Sonjon composée d'une maison ancienne vétuste et d'un terrain, à céder à Monsieur Stéphane Jacquier 49 m² à prendre dans la parcelle cadastrée à la section A sous le numéro 4945 (6a 04ca) lieudit Bernex et à recevoir en échange 49m² à prendre dans la parcelle cadastrée à la section A sous le numéro 4944 (1a 93ca) lieudit Bernex appartenant à Monsieur Stéphane Jacquier. Il autorise Madame Dorothée Tupin, Adjointe au Maire, à signer tout document afférent à ce dossier
- 13) Vote des crédits supplémentaires sur le budget annexe des remontées mécaniques
- 14) Décide d'adhérer à l'Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches (ANENA)
- 15) Approuve le bilan des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2024
- 16) Approuve le bilan des actions de formation des élus au cours de l'exercice 2024
- 17) Discute de l'aménagement du terrain communal aux Vernes
- 18) Ne souhaite pas que le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :
 - . parcelles sises 1383 Route de la Dent d'Oche
 - . parcelles sises 387 Route de Charmet
 - . parcelles sises 65 Impasse du Crêt du Moulin
 - . parcelles sises 1371 Route de la Croix du cœur
 - . parcelle sise 2621 lieudit La Combe
 - . parcelles sises 640 Route du Mont César

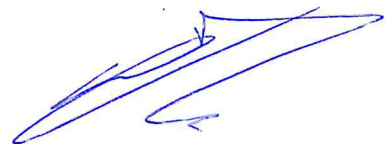
Le Maire

Pierre André Jacquier

A blue ink signature of Pierre André Jacquier, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line.

Le secrétaire

Jean-Yves Guegan

A blue ink signature of Jean-Yves Guegan, featuring a stylized, angular shape with a small arrow-like point at the end.